



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 2.1

Numéro de la demande :	2016-2208
Demande :	Modifications portant sur les propriétés chimiques de la préparation commerciale ou du concentré de fabrication – Garantie
Produit :	Bio-insecticide Met52 EC
Numéro d'homologation :	30829
Matière active (m.a.) :	<i>Metarhizium anisopliae</i> souche F52
Numéro de document de l'ARLA :	2683780

Objet de la demande

La présente demande vise l'ajout d'un nouveau site de fabrication pour la préparation commerciale, le bio-insecticide Met52 EC.

Évaluation des propriétés chimiques

Les données provenant de l'analyse de cinq lots et visant à estimer l'activité du bio-insecticide Met52 EC fabriqué au site proposé ont été jugées acceptables. Les processus de formulation et d'assurance de la qualité utilisés au site de fabrication proposé sont les mêmes que ceux en vigueur aux sites déjà homologués.

Évaluation environnementale, évaluation sanitaire et évaluation de la valeur

Aucune évaluation sanitaire, évaluation environnementale ni évaluation de la valeur n'est requise aux fins de la présente demande.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis à l'appui du bio-insecticide Met52 EC et juge que l'information est suffisante pour ajouter le nouveau site de fabrication.

Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
2635688	2016, Met52 EC Alternate Manufacturing Location, DACO: M2.10.1, M2.10.2, M2.8, M2.9.2, M2.9.3 CBI
2657235	2016, Met52 EC Manufacturing, DACO: M2.8 CBI
2657237	2016, Met52 EC 5 batch, DACO: M2.9.2 CBI

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.